

Examen professionnel d'accompagnant-e socioprofessionnel-le 2025 PE 1 : Réflexion sur les compétences	Nom, prénom, numéro de candidat/e	Page 2 sur 7
--	-----------------------------------	--------------

Enoncé de la tâche

L'épreuve 1, intitulée « Réflexion sur les compétences », se compose de deux parties, à savoir d'un rapport de réflexion écrit et d'une présentation suivie d'un entretien professionnel. Vous trouverez ci-dessous les « énoncés de la tâche » pour les deux parties, avec le détail des exigences en termes de contenu et de forme, ainsi que les critères d'évaluation.

1. Rapport de réflexion

Par le rapport de réflexion, vous montrez qu'en tant qu'accompagnant-e socioprofessionnel-le, vous exercez votre mission avec compétence et réflexion, et ce faisant, que vous vous référez à des théories, à des concepts et à des méthodes spécifiques à la fonction d'accompagnant-e socioprofessionnel-le.

Contenu du travail

Le rapport est structuré comme suit :

1. Actions principales en tant qu'accompagnant-e socioprofessionnel-le

Décrivez quatre tâches principales concrètes dans votre service, que vous accomplissez au quotidien en tant qu'accompagnant-e socioprofessionnel-le. Les exemples sont à choisir dans différents champs d'action. Faites référence à vos bénéficiaires et aux autres personnes concernées.

2. Situations de travail qui vous mettent au défi

A partir de ces tâches, décrivez deux situations de travail qui vous mettent au défi - une situation individuelle et une situation de groupe. Faites référence à votre propre comportement et à celui des autres parties prenantes. Expliquez pourquoi ces situations sont un défi pour vous.

3. Analyse des situations de défi

Analysez le fait que ces situations représentent un défi pour vous en tant qu'accompagnant-e socioprofessionnel-le (votre comportement/posture, relation/communication).

Comment cela se répercute-t-il sur les personnes impliquées et sur le travail quotidien ? Quelles sont les mesures nécessaires pour que ces situations puissent être modifiées de manière à ce que vous puissiez réaliser votre travail de manière professionnelle ? Justifiez vos réflexions à l'aide de modèles théoriques. Décrivez les modèles cités en quelques phrases.

4. Vos ressources et besoins d'apprentissage (points d'amélioration)

Citez trois points faibles qui conduisent à ces situations de défi et les besoins d'apprentissage qui en découlent. Quelles sont les ressources personnelles que vous pouvez utiliser pour changer ces situations ? Quelles conclusions en tirez-vous concernant le développement de votre posture professionnelle ?

Examen professionnel d'accompagnant-e socioprofessionnel-le 2025 PE 1 : Réflexion sur les compétences	Nom, prénom, numéro de candidat/e	Page 3 sur 7
--	-----------------------------------	--------------

5. Principaux constats et conclusion

Résumez les constats précédents. Elaborez une réflexion pour chacun de vos constats ainsi qu'une conclusion personnelle sur votre développement professionnel et votre identité en tant qu'accompagnant-e socioprofessionnel-le.

Bibliographie

Liste des illustrations

Annexe(s)

Déclaration de travail autonome

Exigences formelles

Nombre de caractères

Le rapport compte entre 23 500 et 27 500 caractères, espaces et les zones de texte, les notes de bas de page ou de fin compris. Ne sont pas incluses la page de titre, la bibliographie, la liste des illustrations, les annexes et la déclaration de travail autonome. Sur la déclaration de travail autonome, insérez le nombre de caractères à partir de Word sous la forme d'une capture d'écran.

Si le nombre de caractères prescrit n'est pas atteint ou est dépassé, la partie d'examen 1.1 est évaluée avec la note 1.

Le contenu des annexes ne sera pas évalué.

Page de titre

La page de titre contient la dénomination du document – « Rapport de réflexion pour l'examen professionnel de l'accompagnant-e socioprofessionnel-le » –, Examen professionnel d'octobre 2025, nom, prénom, courriel et date de soumission.

Mode de citation

Le mode de citation – fidèle à la lettre et fidèle au sens – correspond à une procédure courante. Les références bibliographiques sont complètes, afin que les sources pertinentes puissent être identifiées sans équivoque. Elles contiennent les informations suivantes :

Nom, prénom de l'auteur-e, année de parution, titre de la publication, lieu, éditeur

La bibliographie n'énumère que des sources auxquelles le rapport se réfère. Inversement, toutes les sources mentionnées dans le rapport sont présentes dans la bibliographie.

Les documents non publiés ou les supports de cours ne sont pas considérés comme des sources, car ils ne peuvent pas être consultés par les experts-es.

Les illustrations, telles que les images, les graphiques, les tableaux, etc. doivent être accompagnées d'un titre et la source correspondante doit être mentionnée dans la liste des illustrations. L'accord de publication signé pour des photos doit être fourni en annexe.

Lors de sources provenant d'internet, il faut s'assurer que le lien indiqué conduit à la page correspondante.

Examen professionnel d'accompagnant-e socioprofessionnel-le 2025 PE 1 : Réflexion sur les compétences	Nom, prénom, numéro de candidat/e	Page 4 sur 7
--	-----------------------------------	--------------

Protection des données

Le strict respect de la protection des données doit être assuré. Toutes les données personnelles des bénéficiaires doivent être rendues anonymes.

Ecriture inclusive

Le rapport de réflexion est rédigé dans un langage inclusif.

Plagiat

Une déclaration de travail autonome signée est présentée. Tout plagiat avéré entraîne l'exclusion de l'examen (voir guide de la partie 1 de l'examen).

Soumission

Le dernier délai de soumission est le 2 août 2025.

En cas de soumission tardive du rapport de réflexion, l'admission à l'examen professionnel est annulée avec frais.

Le rapport de réflexion est adressé au secrétariat des examens info@examen-sopro.ch sous forme de fichier Word et de document PDF. Le fichier PDF contient l'ensemble du travail, y compris toutes les annexes, les images, le contrôle des signes et la déclaration d'autonomie. Le fichier Word ne contient que les chapitres 1 à 5 (= base pour le contrôle des signes et la vérification du plagiat).

Le document doit être nommé comme suit :

Nom Prénom_Rapport de réflexion_EP ASP_2025

Critères d'évaluation

Le rapport de réflexion est évalué selon les critères suivants :

Critère 1.1 : qualité de l'élaboration du 1^{er} chapitre

- Les quatre tâches principales présentées sont décrites concrètement et sont importantes pour le quotidien de l'accompagnement socioprofessionnel.
- Les tâches sont toutes choisies dans différents champs d'action de l'accompagnement socioprofessionnel.
- La description des tâches fait clairement apparaître la participation des bénéficiaires et des autres personnes impliquées. Une posture professionnelle est visible.

Nombre maximal de points : 9 points

Critère 1.2 : qualité de l'élaboration du 2^e chapitre

- La description contient une situation individuelle concrète et une situation de groupe concrète. Les deux situations de défi sont décrites de manière complète.
- Le comportement de toutes les parties prenantes est présenté de manière compréhensible pour les deux situations.
- La justification du défi est convaincante sur le plan technique pour les deux situations.

Nombre maximal de points : 9 points

Examen professionnel d'accompagnant-e socioprofessionnel-le 2025 PE 1 : Réflexion sur les compétences	Nom, prénom, numéro de candidat/e	Page 5 sur 7
--	-----------------------------------	--------------

Critère 1.3 : qualité de l'élaboration du 3^e chapitre

- Les défis que vous devez relever en tant qu'accompagnant-e socioprofessionnel-le sont analysés de manière systématique pour les deux situations.
- Les répercussions sur les personnes impliquées et sur le travail quotidien sont distinctement décrites.
- Les mesures visant à modifier les situations sont compréhensibles d'un point de vue professionnel.
- Les réflexions sont justifiées par des modèles théoriques appropriés pour les deux situations décrites. Les descriptions des modèles théoriques sont compréhensibles et techniquement correctes.

Nombre maximal de points : 12 points

Critère 1.4 : qualité de l'élaboration du 4^e chapitre

- L'évaluation des trois points faibles personnels et des besoins d'apprentissage (points d'amélioration) est présentée de manière convaincante.
- Les ressources personnelles sont présentées de manière compréhensible.
- Les conclusions tirées sont compréhensibles et se rapportent au développement de la posture professionnelle.

Nombre maximal de points : 9 points

Critère 1.5 : qualité de l'élaboration du 5^e chapitre

- Le résumé des constats reprend les aspects centraux du contenu.
- Les réflexions sont distinctes et convaincantes sur le plan professionnel.
- La conclusion personnelle renvoie à une réflexion approfondie sur sa propre identité professionnelle.

Nombre maximal de points : 9 points

Critère 2 : prise en compte des conditions-cadre de la tâche

- La structure du rapport est conforme aux exigences.
- La structure des différents chapitres est identifiable et compréhensible. Un fil rouge est reconnaissable.
- La bibliographie est complète et conforme aux exigences.
- Les citations ou/et les paraphrases sont correctement réalisées.
- Le rapport de réflexion est rédigé avec soin, la rédaction est compréhensible, précise et dans un langage inclusif.
- La protection des données a été respectée. Le non-respect de ce critère entraîne une déduction de 3 points.

Nombre maximal de points : 15 points

Examen professionnel d'accompagnant-e socioprofessionnel-le 2025 PE 1 : Réflexion sur les compétences	Nom, prénom, numéro de candidat/e	Page 6 sur 7
--	-----------------------------------	--------------

2. Présentation et entretien professionnel

Dans le cadre des examens oraux, vous démontrez que vous avez mené une réflexion approfondie sur votre rôle d'accompagnant-e socioprofessionnel-le et que vous pouvez maîtriser des situations pratiques concrètes avec professionnalisme. Cette épreuve comprend une présentation des principaux constats tirés de votre rapport de réflexion, des questions d'approfondissement des experts-tes sur le rapport de réflexion ou sur la présentation ainsi qu'un entretien professionnel portant sur une situation pratique dans votre entreprise.

Cette partie de l'examen dure 35 minutes, y compris 5 minutes qui sont à votre disposition pour vous installer et préparer la présentation.

Énoncé de la tâche

Préparez une présentation d'environ 10 minutes. Dans celle-ci, présentez les aspects professionnels pertinents de la réflexion sur votre action d'accompagnant-e socioprofessionnel-le ainsi que les principaux enseignements tirés du rapport de réflexion. Justifiez leur importance pour votre identité professionnelle d'accompagnant-e socioprofessionnel-le et présentez des perspectives pour votre pratique professionnelle future. Indiquez les changements ou adaptations qui en ont découlé dans votre travail quotidien d'accompagnant-e socioprofessionnel-le. Dans votre préparation, prenez en compte que les experts-tes présents-tes ont lu votre rapport de réflexion et que son contenu est connu d'eux/elles.

Un « visualizer », un flip chart et un panneau d'affichage sont mis à disposition pour la présentation.

Si vous souhaitez utiliser un « beamer », un appareil équipé d'une connexion HDMI est à votre disposition. Vous devez apporter un ordinateur portable personnel. L'organisation de l'examen n'assume aucune responsabilité quant à la compatibilité des appareils. En cas de dysfonctionnement, la limite des 5 minutes ne peut être dépassée ; une autre solution devra être trouvée. **Les contenus présentés de cette manière seront également fournis aux experts-tes au format papier.**

À l'issue de la présentation, les deux experts-tes posent des questions d'approfondissement et de concrétisation sur le rapport de réflexion et sur la présentation.

Une troisième partie consiste en un entretien professionnel avec les experts-tes aux examens. Celui-ci portera sur votre démarche dans le cadre d'une action concrète que vous avez présentée dans le rapport de réflexion. Cette partie vise à vous permettre de démontrer que vous avez un niveau élevé d'expertise dans votre champ professionnel et que vous pouvez réagir aux remarques et aux questions des experts-tes avec pertinence et assurance.

À l'issue de cette épreuve, vous remettrez aux experts-tes l'ensemble des documents utilisés.

Examen professionnel d'accompagnant-e socioprofessionnel-le 2025 PE 1 : Réflexion sur les compétences	Nom, prénom, numéro de candidat/e	Page 7 sur 7
--	-----------------------------------	--------------

Déroulement temporel

- Mise en place : 5 minutes
- Présentation du rapport de réflexion : 8-10 minutes
- Questions d'approfondissement et de concrétisation : env. 10 minutes
- Action dans des situations pratiques concrètes : env. 10 minutes
- Total : 35 minutes**

La convocation vous parviendra 4 semaines avant l'examen ; il y sera mentionné l'heure exacte et le lieu de l'examen oral relatif à la partie 1.2 de l'examen.

Critères d'évaluation

La présentation et l'entretien professionnel seront évalués selon les critères suivants :

Critère 1 : structure et qualité du contenu de la présentation

- L'exposé est mené de manière professionnelle, autrement dit le/la candidat-e a un bon contact avec le public, s'exprime avec aisance et assurance, réussit à convaincre et respecte le temps imparti.
- Les supports visuels utilisés répondent à des attentes professionnelles, autrement dit, ils favorisent la compréhension des contenus présentés, notamment en étant lisibles et clairs.
- La structure de la présentation est logique ; les objectifs formulés au début sont atteints.
- La réflexion de ses actions en tant qu'ASP est correctement justifiée. Une attitude centrée sur les bénéficiaires est visible.
- La présentation se réfère aux conclusions du rapport de réflexion, elles sont significatives pour le travail des ASP.

Nombre maximal de points : 15 points

Critère 2 : qualité des réponses aux questions d'approfondissement

- À la première question des experts-tes, le/la candidat-e apporte des réponses compréhensibles et professionnelles.
- À la deuxième question des experts-tes, le/la candidat-e apporte des réponses compréhensibles et professionnelles.
- À la troisième question des experts-tes, le/la candidat-e apporte des réponses compréhensibles et professionnelles.

Nombre maximal de points : 9 points

Critère 3 : référence à des situations pratiques concrètes

- Le/la candidat-e présente de manière approfondie la démarche concrète qu'il/elle a mise en œuvre dans la situation pratique abordée.
- Le/la candidat-e propose des alternatives et des possibilités d'optimisation des actions discutées.
- Le/la candidat-e sait tirer parti des remarques des experts-tes et peut évoquer de nouvelles idées pour sa pratique.
- Le/la candidat-e démontre son expertise dans sa pratique professionnelle.

Nombre maximal de points : 12 points